



PRÉFET DU NORD

Lille, le 20 janvier 2014

Communiqué de presse

COMMEMORATION DE LA GRANDE GUERRE : DEUXIEME PHASE DE LABELLISATION ET DE FINANCEMENT



Après une première session de labellisation qui a eu lieu en 2013 et qui a vu l'attribution du label « Centenaire » à 26 projets du département du Nord, un nouvel appel à projets est lancé. Cette seconde vague concerne les projets dont la mise en œuvre est postérieure au 31 mai 2014.

Le label « Centenaire » est destiné à distinguer les projets les plus innovants, sélectionnés en tenant compte de leur créativité, de la valorisation du patrimoine, de la rigueur scientifique, de l'enjeu international ou encore de la déclinaison pédagogique. Les projets labellisés figureront sur le programme national officiel des commémorations.

Les porteurs de projet intéressés doivent formaliser leur candidature au moyen du dossier de la Mission du Centenaire à télécharger sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

S'agissant des demandes de financement, les porteurs de projet sont invités à joindre au dossier un budget précis de l'opération ainsi que toute pièce de nature à prouver l'engagement financier des autres co-financeurs. Le dossier de demande de financement est téléchargeable sur le site internet. La Mission du Centenaire n'interviendra dans le financement des projets labellisés qu'en cofinancement, pour un montant maximum de 40% du budget total de l'opération.

Les candidatures (demande de labellisation et le cas échéant demande de financement) doivent être transmises, **avant le 5 février 2014**, en trois exemplaires papier complets et signés à l'adresse suivante :

- Préfecture du Nord – Cabinet – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, à l'attention de M. le chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel
- ainsi qu'en version numérique à l'adresse suivante : pref-mission-centenaire1418@nord.pref.gouv.fr.

Tout dossier parvenu passé ce délai de rigueur ou incomplet ne pourra être soumis à l'examen du comité départemental.

Les candidatures seront examinées par le comité départemental qui portera un avis et les transmettra à la Mission du Centenaire. Installé le 13 novembre 2012, ce comité est chargé de promouvoir et coordonner les projets commémoratifs qui seront inscrits dans le programme officiel du centenaire, dans une perspective de créativité culturelle et artistique, d'action pédagogique ainsi que de développement économique et touristique.

Toutes les informations utiles relatives au Centenaire ainsi que les formulaires de candidature sont en ligne sur le site de l'Etat dans le Nord :

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

www.nord.gouv.fr/Dossiers/Centenaire-de-la-commemoration-de-la-Premiere-Guerre-mondiale.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord - 12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr